



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Alerte sur l'utilisation de l'acide glyoxylique dans les produits lissants

Question écrite n° 16989

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les effets dangereux pour la santé de l'acide glyoxylique. Récemment, une étude, mise en parallèle avec un cas de blocage des reins chez une jeune femme, ont pu mettre en évidence la dangerosité de l'acide glyoxylique, utilisé dans les produits lissants. En effet, ce produit, qui remplace le formaldéhyde, fait partie des composants essentiels dans les produits lissants les cheveux, majoritairement utilisés par les femmes. Alertant sur les effets secondaires dangereux, les consignes d'utilisation recommandent de ne pas mettre ces produits en contact direct avec le cuir chevelu. Néanmoins, un cas récent à l'hôpital de Marseille a permis de prouver le lien évident et scientifique entre l'utilisation d'un produit à base d'acide glyoxylique et une insuffisance rénale. D'autre part, une étude conduite par le *National Institute of Health* américain a prouvé que l'utilisation de cet ingrédient augmentait le risque d'un développement du cancer de l'utérus. Les preuves scientifiques amènent à considérer l'utilisation de l'acide glyoxylique comme dangereux pour la santé des personnes, en particulier la santé des femmes, qui sont les plus grandes utilisatrices des produits lissants, dont les raisons sont développées dans le texte visant à reconnaître la discrimination capillaire du député Serva. Elle souhaite donc connaître son avis sur l'utilisation de cet ingrédient dans les produits de cosmétiques, pour en viser l'interdiction.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16989

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2772

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)